

Allocution de Me Brahim Koné Président de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme

Maison de la Femme - Bamako – 16 Décembre 2012-

Madame la Directrice de l'Académie Rive Droite de Bamako,

Monsieur le Correspondant de l'Association Ecole Instrument de la Paix au Mali,

Monsieur le Proviseur du Lycée Chaîne Grise de Bamako,

Chers participants,

Partout dans le monde, des groupes humains importants ne sont pas en mesure d'exercer leurs droits. Au même moment, nous assistons à de graves violations des droits de l'Homme particulièrement dans notre pays qui connaît une crise sécuritaire, institutionnelle et politique sans précédent.

Pourtant, selon **Kofi Annan**, « **Les droits de l'homme sont fondamentaux pour les pauvres que pour les riches, et leur protection est aussi importante pour la sécurité et la prospérité des pays développés que pour celles des pays en développement** ».

Kofi Annan poursuit en déclarant que « **Même s'il a le droit de vote, un jeune homme atteint du sida, analphabète et affamé, est loin d'être libre. Même si elle gagne assez pour vivre, la femme dont le quotidien est marqué par la violence et qui n'a pas son mot à dire sur la façon dont son pays est gouverné n'est pas libre non plus. Parler d'une liberté plus grande, c'est dire que les hommes et les femmes du monde entier ont le droit d'être gouvernés selon leur volonté et dans le respect de la loi, et de vivre dans une société où chacun peut librement, sans discrimination ou sanction, s'exprimer, pratiquer une religion et s'associer à d'autres. C'est dire qu'ils doivent aussi être à l'abri du besoin, ne pas vivre sous le couperet de la misère ou des maladies infectieuses, et à l'abri de la peur, ne pas avoir à craindre que la violence et la guerre viennent bouleverser leur vie ou les priver de tout moyen de subsistance....** »

Les violations massives et répétées des droits de l'Homme sont dues dans une large mesure à la méconnaissance des droits de l'Homme tant par les citoyens que par les autorités même si des instruments juridiques et des mécanismes protègent ces droits.

Conscientes de cette situation, les **Nations Unies** ont adopté le **8 Avril 2011** la **Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme**.

La session de formation qui s'ouvre ce matin s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de cette déclaration.

Selon les **Nations Unies**, l'éducation et la formation aux droits de l'homme sont essentielles à la promotion du respect universel et effectif de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, conformément aux principes de l'**universalité**, de l'**indivisibilité** et de l'**interdépendance** des droits de l'homme.

L'éducation et la formation aux droits de l'homme englobent l'ensemble des activités d'éducation, de formation, d'information, de sensibilisation et d'apprentissage visant à promouvoir le respect universel et effectif de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et à contribuer ainsi, entre autres, à la prévention des atteintes aux droits de l'homme en permettant aux personnes de développer leurs connaissances, leurs compétences et leur compréhension de ces droits et en faisant évoluer leurs attitudes et comportements, en vue de leur donner les moyens de contribuer à l'édification et à la promotion d'une culture universelle des droits de l'homme.

Aujourd'hui, plus que jamais, les citoyens de notre pays ont besoin d'être formés en droits humains afin de développer une culture des droits de l'homme, où chacun soit conscient de ses propres droits et de ses responsabilités à l'égard des droits d'autrui, et favoriser le développement de la personne en tant que membre responsable d'une société libre et pacifique, pluraliste et solidaire tel que prôné par la **Déclaration des Nations Unies**.

Je saisis cette tribune, pour remercier de vive voix Madame Alimata Diarra l'initiatrice de cette formation, une militante infatigable des droits de l'Homme connue pour son courage, sa forte conviction et sa rigueur intellectuelle, pour avoir accepté de venir partager avec vous ce qu'elle a appris au cours de la 7^{ème} session internationale de formation à l'Examen Périodique Universel (EPU) qui s'est tenue à **Genève du 24 octobre au 31 octobre 2012**, destinée aux enseignants/éducateurs et chercheurs dans le domaine de l'éducation aux droits humains.

Pour l'avoir vue à l'œuvre à maintes reprises lors des sessions de formation organisées par beaucoup de structures notamment l'Association Malienne des droits de l'Homme dont elle est membre du Bureau National depuis **6** ans, son expertise sur le terrain des droits humains donnera, j'en suis sûr, une dimension toute particulière à cette formation.

A travers les présentations auxquelles vous aurez droit et les débats fructueux qui suivront, je suis convaincu que chacun de vous apprendra beaucoup sur le système des droits humains à la hauteur des défis qui vous attendent, chacun dans son domaine.

A toutes et à tous, je souhaite un travail pertinent et percutant.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de la session de formation sur les droits humains.

Je vous remercie.

